

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D055
Décoration et illumination de Noël - 2023

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics,

Vu l'inscription budgétaire au budget de la commune de l'exercice 2023,

Vu les propositions reçues de la société Pyro Concept en date du 09/10/2023,

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler les illuminations de Noël,

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise PYROCONCEPT, dont le siège social est situé à Nazelles-Négron (Indre et Loire) - Z.I des poujeaux, 6 rue des Artisans, point 55 - est retenue pour la location de décoration et d'illuminations de Noël 2023, et pour l'installation et le démontage du matériel.

Article n° 2 : La location des décorations d'animations est conclue pour la période de début décembre 2023 à mi-janvier 2024, pour un montant de **1 241.59€ hors taxes, soit 1 489.91€ toutes taxes comprises.**

Article n° 3 : Le montage et le démontage des décorations s'élève à **520.00€ hors taxes, soit 624€ toutes taxes comprises.**

Article n° 4 : La location de deux guirlandes, de 20 mètres chacune, pour le sapin de Noël s'élève à **270.34€ hors taxes, soit 324.41€ toutes taxes comprises.**

Article n° 5 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal

Fait à Marçon, le 23/10/2023

Le Maire,
Monique TROTIN

